

Note explicative sur le projet du gouvernement

⇒ **L'augmentation de la CSG**

Emmanuel Macron propose d'augmenter de 1,7 point la CSG (21 milliards d'euros), soit une hausse de 25% !

Pour près de 60 % des retraités, le taux de CSG serait également porté de 6,6 % à 8,3 %.

Ainsi, un couple de retraités touchant chacun une retraite mensuelle de 1200€ perdrait dans leur portemonnaie 40€ par mois. Pour les retraités plus aisés, la perte sera accrue proportionnellement.

Les indépendants et les fonctionnaires seront également concernés par cette baisse du pouvoir d'achat, n'ayant aucune compensation de baisse de charges salariales !

Attention : la CSG pèse aussi sur les revenus du capital (intérêts, revenus fonciers, assurance-vie, plus-values...) : cette mesure va donc s'attaquer à votre épargne !

⇒ **Taxation de l'assurance-vie**

Le gouvernement prévoit la création d'un prélèvement forfaitaire unique au taux de l'ordre de 30%, prélèvements sociaux inclus, pour tous les revenus du capital, y compris, donc, de l'assurance-vie, aujourd'hui taxée à 23%.

Or, actuellement, pour les contrats détenus depuis au moins huit ans, le contribuable peut opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de seulement 7,5% après un abattement annuel de 9 200 euros pour un couple. A ce prélèvement, il faut ajouter les contributions sociales de 15,5%.

Ce projet se traduira donc par un net alourdissement de la fiscalité après 8 ans de détention !

⇒ **Taxation des propriétaires**

Emmanuel Macron prévoit de modifier l'impôt sur la fortune (ISF) afin de le recentrer sur le seul patrimoine immobilier. Il veut contraindre les Français à investir sur les marchés financiers.

Ce nouvel impôt toucherait votre résidence principale et vos investissements locatifs.

Cela va fragiliser le marché du logement en France.

C'est inacceptable !